Image not found or type unknown

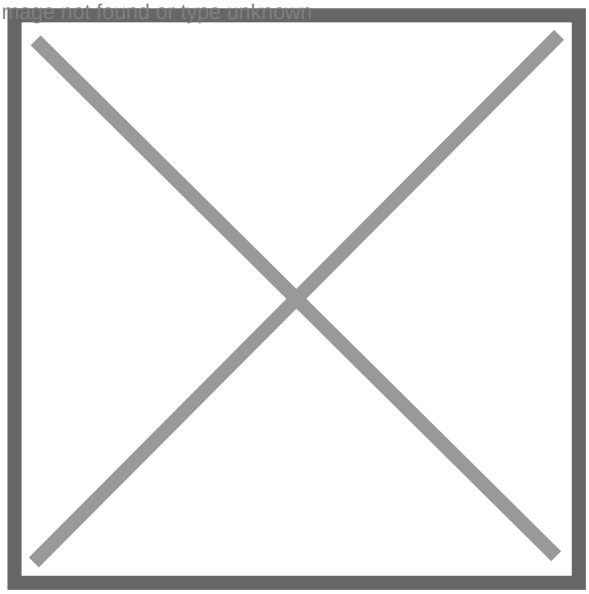

La famille de mon mari nous harcèle

Par **minella**, le **28/10/2012** à **02:13**

Bonjour,
je me présente je suis madame minella et voici ma situation: nous avons vécu pendant 4 ans chez ma belle-mère afin de l'aider moralement suite à la demande de son médecin de famille. Pendant ses 4 ans rien n'a été rose, un incident dû à mon état de santé m'a fait partir précipitament du domicile; Aprés être parti à commencer les caprices de ma belle-mère me disant de prendre mes affaires au plus vite et je me suis exécuté sans tarder. Me mettant en faute car tout le problème venait de moi et de ma belle-mère, j'essai tant bien que mal de récupérer mes affaires mais elle mèle sa famille qui nous appelle sans relâche pour qu'on prenne nos affaires. J'ai pris un box, mais il m'appelle à pas d'heure pour me demander les prendre;Etant entreposer dans une pièce de sa maison et fermer à clé, j'ai entrepris cette démarche car ils ont déjà abimés une parti de nos affaires et mis une parti dans un cabanon de façon lamentable. mes questions sont: ont-ils le droit de nous harceler pour récupérer nos affaires? ont-ils le droit de demander la clé même si je suis engagé avec elle de tout débarasser? Et ma dernière question que dois-je faire,suis-je en tort de vouloir récuperer mes affaires pas quand je veux mais quand je peux?
Elle ne comprend pas qu'il faut que je loue un camion et que je prenne rdv avec le propriétaire des box pour entreposer mes affaires. Vos conseils seront les bien venu car je ne sais plus quoi faire.

Par **cocotte1003**, le **28/10/2012** à **13:10**

Bonjour, commencez par lui envoyer une LRAR lui précisant qu'à sa demande vous allez récupérer vos affaires tel jour à telle heure, que si l'horaire ne lui convient pas qu'elle vous le fasse savoir sous huitaine par LRAR, cordialement

Par **minella**, le **28/10/2012** à **13:29**

merci pour votre message mais c quoi une LRAR?

Par **minella**, le **28/10/2012** à **13:48**

Je tiens à vous remercier pour ta réponse et en envoyant une lettre recommandé à la personne, me laissera t'elle prendre mes affaires selon la date prévu?
Et même si j'ai été hébergé par ma belle-mère, a t'elle le droit de m'accélerer pour prendre mes affaires?
le doit de préavis s'applique t-il pour les personnes hebergés?

Par **cocotte1003**, le **28/10/2012** à **15:31**

LRAR = lettre recommandée avec accusé de reception. votre belle-mere tout les droits, vos meubles ont chez elle et en plus si vous ne pouvez prouver qu'il sont à vous, comme ils sont chez elle, ils sont réputées lui appartenir. je vois pas de quel préavis vous parlez si c'est du préavis de fin de location cela ne correspond en rien à votre situation.. la LRAR s'est surtout pour manifester votre bonne volonté de trouver une solution. vous pouvez vous faire accompaner d'un huissier ou d'amis, cordialement

Par **minella**, le **28/10/2012** à **22:51**

comment ça elle a le droit de déteriorer mes affaires sans que je fasse quoi que ce soit; C une blague, alors je suis impuissante et doit laisser faire ma belle-mère. Alors je dois faire une LRAR et c tout!!!!!!
les droits n'existent pas pour ce genre de cas; je dois laisser sa famille nous harceler pour récuperer mes affaires et fermer ma bouche et assister au bon vouloir de madame et sa famille.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés